

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Arrêté du 19 mars 2013 portant nomination à la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert

NOR : ETL1306712A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 modifiée instituant l'ordre des géomètres experts ;
Vu le décret n° 96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre expert et code des devoirs professionnels, notamment son article 8 instituant la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert ;
Vu le décret n° 99-739 du 27 août 1999 modifiant le décret n° 96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre expert et code des devoirs professionnels,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour une durée de trois ans :

a) En tant que représentants de l'État

Mme Aude DUFOURMANTELLE, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable, présidente, ou son suppléant, M. Stéphane BOST, chef du bureau des politiques foncières par intérim à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'égalité des territoires et du logement.

M. Laurent REGNIER, adjoint au chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou sa suppléante, Mme Aziza OUARDANI.

Mme Pascale BARANGER, inspectrice principale au bureau du cadastre (GF3A) à la direction générale des finances publiques au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, ou sa suppléante, Mlle Alexandra TROUSLARD, inspectrice au bureau du cadastre (GF3A).

Mme Françoise PELISSIER, chargée de mission au bureau du foncier et de la biodiversité à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, ou son suppléant, M. Roger JUMEL, chef du bureau du foncier et de la biodiversité.

b) En tant que représentants de l'ordre des géomètres experts

M. François MAZUYER, président du conseil supérieur de l'ordre des géomètres experts.

M. Jean-François DALBIN, premier vice-président du conseil supérieur de l'ordre des géomètres experts.

Mme Séverine VERNET, présidente de la commission formation de l'ordre des géomètres experts.

c) En tant que personnalités qualifiées dans le domaine
de la topographie foncière

M. Régis VALLEE, directeur de l'école des ingénieurs de la ville de Paris.
M. Pierre CLERGEOT, maître de conférences au CNAM.
M. Guy BLEARD, PDG de la société Publi-Topex.

d) En tant qu'enseignants des établissements préparant au diplôme
d'ingénieur géomètre

M. Pierre GRUSSENMEYER, professeur des universités, directeur du département de génie civil et topographie à l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

M. Rani EL MEOUCHE, enseignant-chercheur du laboratoire de topographie à l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie.

M. Christophe PROUDHOM, directeur des études à l'École supérieure des géomètres et topographes du Mans.

Article 2

L'arrêté du 22 février 2010 modifié portant nomination des membres de la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert est abrogé.

Article 3

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'égalité des territoires et du logement.

Fait le 19 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*
E. CRÉPON